



Mme Annick Girardin  
Ministre de la Fonction publique

Madame Marisol Touraine  
Ministre de la Santé

M. Jean-Michel Baylet  
Ministre de l'aménagement du territoire, de la ruralité et des collectivités territoriales

Montreuil, le 25 mars 2016

Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre,

Le contexte actuel est notamment marqué par le projet gouvernemental sur le Code du Travail et par les annonces gouvernementales sur les salaires dans la Fonction publique, avec, au centre, l'insuffisante augmentation de la valeur du point d'indice.

Sur ces deux questions, nos organisations sont résolues à donner aux agents de la Fonction publique les moyens de se faire entendre.

Les mobilisations et enquêtes d'opinion le démontrent : l'exigence du retrait du projet régressif porté par la ministre du Travail, projet qui constitue une attaque contre l'ensemble du monde du travail, monte chaque jour davantage dans le pays.

La CGT ne peut qu'être en phase avec ces appréciations, elle qui porte la juste exigence de renforcer les droits des salariés par de nouveaux textes plus protecteurs.

Nous considérons que l'abaissement des garanties collectives dans le secteur privé, outre ses conséquences désastreuses pour les salariés directement impactés, serait un nouvel élément confortant les attaques actuelles contre le Statut des fonctionnaires (cf. le projet de loi « *déontologie* » dans sa version actuelle issue du débat des 2 assemblées) et en justifierait de nouvelles.

Il est donc de l'intérêt premier des salariés relevant du Code du travail et des agents régis par les règles statutaires de la Fonction publique de faire front commun contre cette nouvelle attaque portée par le gouvernement. Avec nos concitoyens qui, chaque jour plus nombreux, se font entendre, nos organisations revendiquent le renforcement du Code du Travail dans son rôle de protection des travailleurs et donc le retrait du projet de loi El Khomri.

Concernant les salaires dans la Fonction publique, à l'occasion du rendez-vous salarial du 17 mars, la ministre de la Fonction publique a annoncé le dégel de la valeur du point d'indice. Cette annonce importante marque la fin d'une période inédite de près de 6 ans de gel de la valeur du point. Cette rupture est à mettre au crédit de la mobilisation des agents de la Fonction publique et de leurs organisations syndicales.

Cela étant dit, si on la rapporte aux pertes accumulées ces dernières années (6 % depuis 2010), l'augmentation annoncée de 0,6 % en juillet 2016 et de 0,6 % en février 2017 est d'un niveau notoirement insuffisant au regard de la situation salariale des agents et des besoins de l'économie en termes de relance par la consommation.

Pour la CGT, une augmentation plus forte du point d'indice et un plan de rattrapage des pertes accumulées, restent les revendications fondamentales après ces presque 6 années blanches.

La page des salaires n'est donc nullement tournée à nos yeux.

Les agents de la Fonction publique ne peuvent rester la variable d'ajustements budgétaires des injustes politiques d'austérité politiques d'austérité qui, en outre, s'attaquent gravement à la qualité du service public rendu aux citoyens. Il faut donc, d'urgence, une rupture avec ces orientations néfastes et, notamment, créer les emplois statutaires nécessaires, réduire la précarité, mettre fin aux systèmes de salaire au mérite, améliorer les conditions de travail des agents.

Tant sur les enjeux du projet de loi Travail, des reculs actuels contenus dans le projet de loi déontologies que sur ceux des salaires, des emplois, de la précarité, des conditions de travail et des moyens du service public, la situation actuelle vient renforcer notre volonté d'en appeler à la mobilisation des personnels.

**Afin de permettre aux personnels de la Fonction publique de participer aux mobilisations à venir sur ces questions revendicatives, nous déposons des préavis de grève de 0 à 24h pour l'ensemble des agents des trois versants de la Fonction publique pour les journées suivantes : 1<sup>er</sup> avril, 2 avril, 3 avril, 4 avril, 5 avril, 6 avril, 7 avril, 8 avril, 9 avril, 10 avril, 11 avril, 12 avril, 13 avril, 14 avril et 15 avril 2016.**

Au-delà du 15 avril, en fonction de la nature des réponses gouvernementales, nous pourrions être amenés à déposer de nouveaux préavis.

Nous restons disponible pour toutes négociations dans le cadre de ce préavis et nous vous adressons, Mesdames les Ministres, Monsieur le Ministre, nos sincères salutations.

La Secrétaire Générale  
de la FD Santé  
**Mireille STIVALA**



Le Secrétaire Général  
de la FDSP  
**Baptiste TALBOT**



Le Secrétaire Général  
de l'UGFF  
**Jean-Marc CANON**

